

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PLACE FRANCOIS RUDE - 18/09/2010

Article 1 : Société organisatrice

Génération Campus, Association Loi 1901 à but non lucratif, dont le siège social est situé Maison de l'Etudiant Esplanade Erasme BP 27877 21078 Dijon Cedex, organise le 18 septembre 2010, un jeu-concours intitulé "questionnaire Carte Campus 2010". Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les étudiants bourguignons dont le lieu d'étude se situe en Bourgogne, à l'exception de l'ensemble du personnel de la société organisatrice et des sociétés ayant collaboré à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que de leurs familles. Les participants à ce jeu-concours doivent aussi être majeurs. Les participants devront impérativement justifier de leur condition « d'étudiant » lors de leur inscription au concours. Une pièce justificative sera demandée (carte étudiante, titre de transport, ...)

Article 3 : Déroulement du jeu-concours

a) Principe du jeu-concours

Il s'agit de répondre à un questionnaire qui sera disponible place François Rude, 21000 Dijon sur le stand « Carte Campus » de l'association Génération Campus. Un tri sera effectué en fin de journée (18h), pour distinguer les bonnes réponses des mauvaises. Tous les questionnaires réussis seront déposés dans une urne et seront soumis à un tirage au sort.

b) Participation au jeu-concours

Chaque étudiant inscrit sa réponse sur le formulaire prévu à cet effet. Il doit préciser ses nom et prénom, ainsi qu'une adresse électronique afin d'être contacté ultérieurement par Génération Campus. Il doit également confirmer qu'il accepte les conditions générales d'utilisation du site. La participation au questionnaire se limite à 1 tentative par étudiant. En aucun cas un étudiant ne pourra se présenter plusieurs fois pour participer au jeu.

Article 4 : Sélection des gagnants

Les 30 premiers vainqueurs tirés au sort se verront attribuer des prix.
Les gagnants seront connus au plus tard le 30 septembre 2010.

Article 6 : Description des lots

Les lots sont les suivants :

- a) Prix 1 : un billet de transport Eurolines, ouvert pour une destination Européenne, et valable pendant un an (cf. modalités sur le billet). Valeur = 120€
- b) Prix 2 à 15 : une place de cinéma offertes (cinéma Darcy, Olympia, ou ABC)
- c) Prix 16 à 25 : un ticket d'entrée pour la discothèque LE CARRE offert
- d) Prix 26 à 30 : un T-shirt Force 2 Rue offert

Les lots ne pourront être échangés contre d'autres lots ni contre leur valeur monétaire.

Dans le cas où un fournisseur modifierait les lots mis en jeu, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Toutefois, la société organisatrice s'efforcera de le remplacer par un lot équivalent de valeur égale ou supérieure.

Article 7 : Obtention des lots

Les gagnants seront informés personnellement par email au plus tard le 30 septembre 2010. La liste complète des gagnants sera également publiée sur le site <http://www.generationcampus.com>. Ils recevront à cette occasion toutes les informations pratiques quant aux modalités d'obtention de leur lot.

S'ils ne peuvent être informés ou s'ils ne réclament pas leur lot dans le délai d'un mois à compter du 1er octobre 2010, la société organisatrice procédera à une nouvelle attribution du lot parmi les participants au présent jeu-concours.

Article 8 : Liste des gagnants

Au terme de ce jeu-concours, la société organisatrice établira la liste des gagnants avec l'indication des lots gagnés et la transmettra à Me Béranger LEPINE, l'huissier de justice qui procédera à son enregistrement.

Article 9 : Utilisation du nom et de l'image

Du seul fait de sa participation au présent jeu-concours, chaque gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser son nom et son image pour toute opération de promotion liée au présent jeu-concours, dans la limite d'un an à compter de sa date de clôture, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Article 10 : Utilisation des données personnelles

Les informations nominatives contenues dans le bulletin de participation sont nécessaires pour la gestion du jeu-concours. Elles pourront être réutilisées par les services internes de la société organisatrice et par les sociétés liées contractuellement à la société organisatrice à des fins de prospection commerciale, d'analyse et de recherche marketing. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978, en écrivant à :

Génération Campus Maison de l'Etudiant Esplanade Erasme BP 27877 21078 Dijon Cedex

Article 11 : Responsabilité de la société organisatrice

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société organisatrice ne saurait non plus être responsable des problèmes postaux/informatique pouvant intervenir pendant la durée de l'opération.

Enfin, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être recherchée en cas d'incidents lors de l'utilisation des lots attribués.

Article 12 : Application du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu-concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice.

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du jeu-concours de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 13 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est déposé à l'étude de Me Béranger LEPINE, huissier de justice suppléant à 90000 Belfort, y demeurant 16 rue Emile Zola.

Le règlement est consultable en ligne, sur le site <http://www.generationcampus.com>. Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande en écrivant à : Génération Campus
Maison de l'Etudiant Esplanade Erasme BP 27877 21078 Dijon Cedex.

